

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°578 en date du 31 Janvier 2022

Pensée du moment : « *Il vaut toujours mieux agir que croire – le désespoir l'enseigne le pragmatisme – nos émotions sont le trésor que la vie nous donne – rien n'est plus impressionnants que la colère sincère de gens adorables ...* » **Soudain tout change** de Gilles LEGARDINIER.

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION

Après la réunion du CONSEIL FEDERAL des OPH le 27 janvier, **la composition du COMITE DIRECTEUR est la suivante** :

Présidents d'honneur :

Jean Pierre CANE – Bernard MARETTE – Bernard DOMART – Patrick BAUDET

Bureau

Président : Christophe BOUSCAUD

Vice-Présidents : Jean-Luc BONABEAU et Christophe BERION

Secrétaire Général : Jean-Luc TRIOLLET

Suppléant Séverine : GENNERET

Trésorier : Gilles DUPONT

Suppléant : Jean-Denis MEGE

Membres : Georges BELLOUR – Martial AUBRY et Jean-Bernard DAMBIER

Membres du COMITE DIRECTEUR

Stéphanie BONNET – Philippe BRUNET DEBAINES – Laurent GAGNAIRE – Eric GIMER – Denis JANAUD – Cyrille KERVRAN – Eric LECOZ

Sylvie MERMET-GRANDFILLE – Olivier PASQUET – Jean Sébastien PAULUS – Marianne PICARD – Philippe PLAT et Hans RICKEBOER.

Membres au titre du Comité Fédéral d'autocontrôle

Pascal LONGEIN – Fabrice OUVRARD – Vincent PERONNAUD – Jérôme TACONNET – Isabelle RUEFF – Anne Laure VENEL.

2 – NOUVEAUX TEXTES

Loi n°2022-52 du 24 Janvier 2022 relative à la **responsabilité pénale et à la sécurité intérieure**.

Irresponsabilité pénale et prise de substances psychoactives, renforcement de la répression des atteintes commises contre les forces de sécurité, captation d'images, amélioration des

procédures de jugement des mineurs. Mais rejet par le Conseil Constitutionnel de l'expérimentation sur 5 ans de l'usage de drones par les policiers municipaux.

Décret n°2022-66 du 22 Janvier 2022 portant **convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République**.

Fixation des 2 scrutins les **10 et 24 avril**.

Décret n°2022-84 du 28 Janvier 2022 relatif à la **minoration des tarifs de l'accise sur l'électricité**.

Constat des tarifs de l'accise (impôts indirects) résultant de la minoration exceptionnelle mettant en œuvre le bouclier tarifaire.

Arrêté du 28 Janvier (JO 30.1.) relatif aux **tarifs réglementés de vente de l'électricité aux consommateurs résidentiels** en France métropolitaine continentale.

Opposition à l'ensemble des propositions motivées de la Commission de Régulation de l'Energie (C.R.E.) du 18 Janvier, **qui excèdent de + de 4 % les tarifs applicables au 31.12.2021**.

Application au 1^{er} Février dans cette limite selon l'article 29 de la loi de Finances 2022.

Arrêté du 28 Janvier 2022 (JO 30.1.) définissant **les opérations standardisées d'économie d'énergie**.

Modifie une fiche d'opération (**pompe à chaleur réversible type air/air**).

Arrêté du 27 Janvier 2022 (JO 30.1.) relatif aux **taux d'intérêt des produits d'épargne réglementés**.

Pour la période du 1^{er} février au 31 Juillet 2022 le **taux du livret A est fixé à 1 %**.

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

Circulaire Ministère Transition écologique – DGALN – DHUP NOR LOGL2102078C du 22 Janvier 2022 relatif à la **réforme de la procédure administrative d'évacuation forcée en cas de « squat »**.

Détaille les dispositions de la loi 2020-1525 (A.S.A.P.) complétant la loi sur le DALO.

Circulaire FOPH du 24 Janvier 2022 **plan de compte et instruction comptable**.

Annexe 1 – plan de comptes applicables aux OPH et SA HLM à compter de l'exercice comptable 2021.

Commentaires des comptes

en attendant la version définitive à travers un arrêté attendu pour le début du mois de février 2022.

3 – L'ACTUALITE IMMEDIATE

Dans un rapport publié le 26 janvier (135 pages dont 81 pages + annexes et réponses) et intitulé **LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE, une PRIORITE A RESTAURER**, la Cour des Comptes détaille avec 13 recommandations, ce qui est repris dans la conclusion générale (page 79) :

1 – **un droit dont l'efficacité se dégrade**.

Un droit toujours plus sollicité et davantage accordé.

Une application des décisions insatisfaisantes
Une hausse des condamnations de l'Etat pour carence.

2 – **les causes multiples d'un enlèvement à bas bruit**.

L'accumulation des priorités d'accès au logement social cause de dévalorisation de la primauté du DALO.

Un effort de relogement encore exclusivement concentré sur l'Etat.

Des critères d'exigibilité à réviser.

Un renforcement des C.O.M.E.D. (Commissions de médiation Départementales spécifiques et indépendantes) à parfaire.

Un accompagnement insuffisant des ménages.

L'USH met en avant notamment la pénurie de logement et rappelle les nombreuses obligations et injonctions à reloger.

Le projet de loi relatif à la **différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique (3 D S)** qui devait être examiné en Commission Mixte Paritaire à partir du 27 Janvier, est reporté au 31 Janvier. Parmi **les sujets en suspens** : les modalités de la prolongation de la loi SRU et plus particulièrement du rôle des élus locaux dans l'application de l'article 55, la question des sanctions des communes ne respectant pas l'obligation de la loi et l'avis préalable de la commission nationale S.R.U.

4 – LES PROJETS QUI BOUGENT

Présentation prévue à partir du 23 Février devant la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale par plusieurs Députés, d'un **bilan des effets de la loi ELAN sur le secteur HLM, la construction de logements, le droit immobilier et l'urbanisme**.

Il s'agira d'une évaluation et des améliorations à l'avenir.

Parmi les auditions déjà intervenues signalons celle de la **FOPH dénonçant le dévoiement de la loi avec la transformation de 32 OPH (13 SEM – 10 COOP – 9 ESH)**.

L'USH a annoncé le 12 janvier la création d'un **OBSERVATOIRE DES REGROUPEMENTS HLM**. Il s'agit de mesurer les effets des regroupements dans la durée avec un programme de travail annuel.

5- BREVES

471.000 logements autorisés en 2021 – soit + 3 % par rapport aux 12 mois précédant la crise sanitaire.

Avec **104.800 agréments dont les 2/3 par des ESH**, (comprenant l'Outremer et l'ANRU), l'Etat n'atteint pas son objectif de 120.000 logements.

Le nombre de demandeurs d'asile a progressé de 7 % en 2021, mais reste inférieur à celui de 2019 (- 22,5 %).